

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Forêts tropicales : l'alerte de Lee White

Jean MADOUA
Libreville/Gabon

La capacité des forêts tropicales à capturer du CO2 de l'atmosphère diminue. C'est ce que révèle une étude effectuée sur une période de 30 ans sur 300 000 arbres publiée cette semaine dans la revue Nature. Menée par le musée royal de l'Afrique centrale et l'Université de Leeds, elle démontre une crainte: alors qu'elles sont considérées comme d'importants puits de carbone, les forêts tropicales vont bientôt émettre davantage de CO2 qu'elles n'en capturent et, donc, devenir au contraire une source de carbone. Les forêts tropicales humides intactes sont connues comme étant des puits de carbone importants. Elles freinent le réchauffement

climatique en capturant du CO2 de l'atmosphère et en le stockant dans leurs arbres. De manière générale, les modèles climatiques comptent sur le fait que ce processus, appelé " séquestration de carbone ", continuera pendant des décennies. " En combinant des données d'Afrique et d'Amazonie, nous avons pu expliquer pourquoi ces forêts changent. Les taux de CO2, la température, la sécheresse et la dynamique interne des forêts sont des facteurs importants. En créant des modèles sur la base de tous ces facteurs, nous avons montré que le puits de carbone des forêts africaines diminuera sur le long terme, tandis que celui des forêts amazoniennes diminue beaucoup plus rapidement. L'Amazonie deviendrait une source de carbone déjà dans les années 2030, indique le rapport.

" Cette étude met en évidence l'importance des forêts du Bassin du Congo qui, bien qu'elles ne couvrent qu'un tiers de la superficie de l'Amazonie, absorbent désormais presque autant de CO2 par an. Le puits de carbone d'Afrique s'avère plus résistant au changement climatique, peut-être parce que dans le passé, les forêts africaines ont été durement impactées face aux stress occasionnés par les changements climatiques. Il est essentiel que la communauté internationale se mobilise, afin de mettre en œuvre et renforcer l'Accord de



Photo: DR/L'Union

Forêt du Bassin du Congo.

Paris en marge de la prochaine COP26, qui se tiendra à Glasgow au Royaume-Uni", a indiqué le ministre de l'Environnement,

Lee White, qui a suivi de près l'évolution des parcelles ayant contribué à cette étude depuis plus de 30 ans.

L'OIC et l'Acram pour la promotion du café

Georges-Maixent NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

L'AGENCE des cafés robuste d'Afrique et de Madagascar (Acram) a reçu, mardi dernier, à son siège de Libreville, l'économiste en chef de l'Organisation internationale du café (OIC), Dr. Denis Seudieu. Ce dernier a tout d'abord transmis au secrétaire exécutif de l'Acram, le Gabonais Ismaël Ndjewe Ndomba, les félicitations du directeur exécutif de l'OIC pour son élection à ce poste. Ensuite, les deux hauts fonctionnaires ont examiné le plan d'actions stratégiques de l'Acram, tout en jetant un regard sur l'agenda 2020 de l'agence pour son arimage aux activités annuelles de l'OIC. Les deux institutions étudient ensemble la question de la signature d'un mémorandum d'entente. Denis Seudieu a également saisi l'occasion pour réitérer les missions de l'Acram dans le cadre du projet " Promotion



Photo: DR

Le secrétaire exécutif de l'Acram, Ismaël Ndjewe Ndomba (gauche), et Dr. Denis Seudieu, économiste en chef de l'OIC, durant leur entretien.

de la consommation intérieure du café en Afrique". L'agence est partenaire pour le suivi de la mise en œuvre de ce programme en Afrique centrale. À ce sujet, sept pays dont le Gabon ont été retenus. Basée à Londres, l'OIC est la principale organisation intergouvernementale qui traite des questions relatives au café. Elle rassemble des pays exportateurs et importateurs. Producteur de café, le Gabon est membre de cette institution dont la mission est de renforcer ledit secteur, et d'encourager son développement durable pour le bien-être de tous les acteurs de la filière.

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE ET DES HYPOTHEQUES

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 33 de la loi n° 0003/PR/2012 du 13 août 2012 portant ratification de l'ordonnance n° 5/PR du 13 février 2012 fixant le régime de la propriété foncière en République Gabonaise, le Conservateur de la Propriété Foncière porte à la connaissance du public que des procédures d'immatriculation sont engagées suivant les réquisitions et pour les parcelles dont les références sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Les éventuelles oppositions aux immatriculations seront reçues à la Conservation de la Propriété Foncière dans le délai de 15 jours à compter de la date de parution du présent avis, passé ce délai, la forclusion sera encourue.

N° de la R. I.	Date de la R. I.	Parcelle	Section	Ville ou District
14 232	27 février 2020	277	YN1	Akanda
14 233	27 février 2020	404	C	Libreville
14 236	27 février 2020	24	AK6	Libreville
14 241	28 février 2020	133	AP2	Libreville
14 246	04 mars 2020	21	VJ1	Libreville

Le Conservateur
Pascal ESSANGA